

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXVIII

BEUCEVILLE — OCTOBRE 1922

№ 10

LES IRLANDAIS DANS SAINTE-ANNE- DU-SUD

Dans les cimetières de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, dite autrefois Sainte-Anne-du-Sud, des Sauvages, des Anglais, des Écossais, des Irlandais, des Allemands, des Suisses, des Génois ont mêlé leurs cendres à celles des Français et des Canadiens-Français. L'oubli a pris aujourd'hui ceux qui n'ont pas laissé de descendance. Les héritiers des autres ont parfois donné à leur nom une allure qui ne laisse guère soupçonner la terre natale de l'ancêtre. Le contingent irlandais fut au siècle dernier le plus nombreux : c'était surtout un groupe d'orphelins auquel l'hospitalière charité ouvrit ses bras.

La circulaire de Mgr Plessis, 14 novembre 1820, faisait appel aux curés des campagnes du district de Québec, et à leurs paroissiens. "N'y aurait-il pas moyen, disait-elle, de placer dans toute votre paroisse une seule famille irlandaise. Ces pauvres gens périssent de froid et de misère dans les rues. . . . Il s'agit de catholiques, nos frères, étrangers dans ce pays où ils ont été amenés sur des rapports trop avantageux. Il en restera encore assez ici pour affamer la ville, quand même chaque paroisse du district se chargerait d'une famille. Enfin il ne faut pas

oublier cette parole de Notre-Seigneur : *Hospes eram et collegistis me.*”

Pour M. Painchaud, curé de Ste-Anne, c'était un besoin d'être charitable; au reste un désir de Mgr Plessis était un ordre pour lui. L'affaire se conclut aussi vite que le permirent la distance et la saison avancée, et le *pain bénit* irlandais fut adopté sans hésitation. L'évêque en écrivait au curé le 6 décembre suivant : “Je m'attends toujours à vous donner pour l'hiver une pauvre famille irlandaise, puisque vos braves paroissiens montrent tant de désir de l'accueillir et de l'assister. Il n'y a plus moyen d'aller par eau, mais voici de la neige. Deux de ces voitures qu'on appelle *berlines* pourraient la transporter. Il s'agirait d'en trouver dans Ste-Anne même (où elles coûteraient moins cher qu'auprès de la ville) et de les faire venir à la Pointe-Lévis, avec commission à l'un de ces *drivers* de venir m'en donner avis en ville. Je payerais à cet homme le prix dont il serait convenu avec vous pour le transport et lui livrerais la famille qu'il vous conduirait. Une fois dans votre paroisse, elle ne m'inquiéterait plus. Si vous prenez ce parti, vous m'écrirez un mot.”

Il semble bien que la famille hospitalisée fut celle de Michael O'Sullivan, car, à la date du 23 mai 1821, ce nom paraît pour la première fois aux registres civils à l'occasion du baptême de Jean-Joseph, fils du susdit Michael O'Sullivan et de Ellen Lane.

Le choléra qui fit tant de ravages à Québec en 1832 laissait à la charité publique bien des orphelins, fils d'émigrés. Un grand nombre furent assez avantageusement placés à Québec, mais il en restait encore plusieurs sans refuge au printemps de 1833. Au mois de mars, M. Painchaud faisait, comme l'on dit aujourd'hui, une retraite fermée au séminaire de Québec, les grandes retraites ecclésiastiques n'étant pas encore inaugurées. Le curé de Ste-Anne trouvait le plaisir de ses récréations auprès de son ami intime M. Baillargeon, curé de Québec; ils ne se

faisaient pas secret des oeuvres de leur ministère. Or un jeune orphelin placé chez de pauvres gens venait d'être remis à la charité de M. Baillargeon; M. Painchaud se chargea de le faire adopter à Ste-Anne. Ce fut aux deux amis l'occasion de suggérer à Mgr Signay une circulaire à Messieurs les curés de la côte du sud dont les paroisses avaient été préservées de l'épidémie funeste à tant d'autres, afin d'intéresser leurs fidèles à des situations trop pénibles.

Dans sa seule paroisse, M. Painchaud trouva sans peine des familles à douze au moins de ces orphelins, dont les noms sont consignés dans les registres paroissiaux pour 1833. Ces adoptés furent :

John Donohue, Timothy Mahoney, Edward Hennessy, James Hyland, William Hyland, Peter Kelly, Mary Kelly, Elizabeth Harrison, Mary Kenny, Alice Holywood, Elisa Gleason, John Gleason.

M. Painchaud se fit lui-même le protecteur de John Gleason qu'il prit à son presbytère; il le recommanda dans son testament à la charité de la Corporation du collège de Ste-Anne. Elisa, Louisa et John étaient enfants de James Gleason, soldat en retraite du 44^e Régiment britannique, pensionnaire de Shelsea, arrivé à Québec dans les premiers jours de juin 1832, mort du choléra le 23 du même mois, après avoir fait profession de la foi catholique. Il était veuf de Mary Miller, décédée en Irlande neuf mois avant son mari. John était admis au barreau en 1853, après de brillantes études légales; son nom, laissé en héritage, se voile d'un pseudonyme dans les lettres canadiennes.

Trouve-t-on encore dans les traditions des campagnes l'hospitalité bienveillante, l'hospitalité chrétienne? On peut dire que oui, que l'étranger même sait en devenir l'objet; à l'orphelin, elle trouve toujours une mère.

DESBRAS

LETTRE DE L'INTENDANT DE MEULLES AU MINISTRE (12 novembre 1682)

A Quebec, le douze novembre 1682

Monseigneur,

Ma principale occupation depuis que je suis icy a esté de mattacher a la police, faire rendre la justice, et prendre connoissance de tout ce qui regarde cette colonie; je n'auray point l'honneur Monseigneur de vous rendre compte de beaucoup de choses que je ne puis connoistre que dans les voyages que j'espère faire cet esté. Je prendray la liberté seulement de vous entretenir de ce que l'on peut faire icy pour le bien du païs, lequel me paroist assez bon. Il y a quantité de bled, bestiaux et denrées comme saulmon, anguille, morue seiche et verte, pois, et autres legumes en si grande abondance que la plus part des habitans ne les pouvant consommer, et n'en trouvant aucun debit sont obligés de les garder sans en pouvoir faire d'argent pour en achepter toutes leurs nécessités. Il seroit à souhaiter que l'on pust establir un commerce de Canada aux Isles; je sçay que c'est l'intention de la Cour, mais il est fort malaisé d'y réussir n'ayant icy personne qui soit assez bien dans ses affaires pour l'entreprendre, il aporeroit l'abondance et soulageroit extrêmement les peuples et par le debit qu'ils auroient de ce qu'ils recueillent s'encourageroient à augmenter leurs habitations et mesme d'en faire de nouvelles: ils se trouvent dans de tres grandes nécessités de tout ce qui vient de France, comme de toile, drap, serge, chapeaux, souliers, etc. Toutes ces marchandises estant icy deux fois plus chères qu'en France; ils ont assez de ce qui est nécessaire pour la vie, mais en ayant tous également ils n'en peuvent faire aucun argent, ce qui les empêche de pouvoir subvenir a leurs nécessités et les rend si miserables en hiver a ce que tout le monde nous a assureé qu'ils sont obligés d'aller presque nus, hommes et femmes.

L'hôpital général dont parle Mr Talon n'est nullement nécessaire parcequ'il y a ici des filles hospitalières qui ne sont que trop suffisantes pour tous les malades de ce païs, il y a une grande maison qu'on appelle la brasserie qu'il destinoit a cet usage tout proche des filles hospitalières qui seroit extrêmement propre pour faire une manufacture qui feroit un bien infini dans le païs. Et pour cet effet il seroit à propos que le Roy fist passer icy deux tisseurs, deux sergers, deux cordonniers et deux chapelliers; chaque métier prendroit icy de petits enfants, lesquels au lieu de denser et d'estre un jour des coureurs de bois; on en feroit en les instruisant de bons ouvriers; on se serviroit par ce moyen de plusieurs choses qu'on negligé faute de debit; peu de personnes icy s'encouragent à semer du chanvre quoyque le païs y soit bon, quand j'en ay demandé la raison, on m'a dit qu'on n'en trouvoit point d'argent. Il y a ici pareillement assez de laine dont on ne fait aucun usage considérable. Ils ont aussy beaucoup de cuires par la quantité de boeufs que l'on tire, et pareillement assez de matière à faire des chapeaux, il ne manque icy que des ouvriers qui puissent travailler à bon marché ce qu'on ne peut faire que par l'establissement d'une manufacture aux despens du Roy, Et pour y parvenir il faudroit premièrement réparer le logis de la dite Brasserie, establir des métiers, et autres choses nécessaires, payer le passage des dts ouvriers pour Canadas, les y nourrir, et leur donner des gages pendant cinq ou six ans; avoir dans cette manufacture un concierge qui achèteroit par l'ordre de l'Intendant généralement tous les chanvres, laines, cuires, et autres choses nécessaires à un certain prix il y a icy une tannerie et d'autres que l'on commence qui nous fourniroient les cuires préparés. Led. concierge tiendroît bon registre de tout ce qu'il achèteroit des deniers du Roy en les mettant par ordre dans un grand magasin que l'on destinerait à cet usage pour ensuite les vendre en détail au profit du Roy sur le pied de ce qu'elles coustent en France; cette dépense ne seroit pas considérable pour le Roy, et

feroit un bien infiny dans le païs, et cesser toutes les raisons de cette grande chèreté des ouvriers qui sont certainement trois ou quatre fois plus chers qu'en France alléguant perpétuellement que toutes leurs hardes leur coutent excessivement, il n'y a pas jusques aux curez qui allèguent ces raisons sans lesquels on les auroit déjà établis fixes.

Si les particuliers trouvoient le débit de leur chanvre, j'espérerois qu'un jour nous en aurions assez pour en fournir Rochefort, le fret étant beaucoup moindre d'icy à la Rochelle que d'Auvergne à Rochefort, parceque tous les vaisseaux qui s'en retournent en France ne sont au plus qu'un mois dans leur traversée, et n'ont que la moitié de leur charge.

Nous travaillons fortement monsieur nostre Evesque et moy a l'établissement des curez fixes, je l'ay trouvé extrêmement raisonnable sur ce sujet, m'ayant fait clairement connoistre qu'il estoit impossible d'en mettre partout attendu la grande distance des habitations qui oblige d'avoir des missionnaires pour les visiter quand on peut à cause de la difficulté des chemins par les neiges qui durent six mois sur la terre, et aussy à cause du grand esloignement d'une maison à une autre, ce n'est pas que nous n'ayons résolu d'en establir avant qu'il soit un an sept ou huit, ce qui auroit desjà été exécuté, sans qu'il nous manque quelques prêtres. Nous avons fixé la portion congrüe à quatre cent livres monnoye de france ce qui a engagé plusieurs habitans des plus fortes paroisses de vouloir s'obliger solidairement à cette portion congrüe, quoyque les dixmes qu'ils sont obligez de payer ne soient pas assez fortes, ce qui fait appréhender Monsieur de Québec que la plupart des d. habitans dans une extrême gueuserie ne se fassent contraindre pour satisfaire au suplement auquel ils s'obligent tres volontairement par la passion qu'ils ont d'avoir un curé fixe qui n'abandonne point leur paroisse leur dise la messe les festes et dimanches administre les sacremens, et instruisse leurs enfans; il seroit bon

de sçavoir Monseigneur l'Intention de sa Majesté sur cet article, si le Roy veult que l'on établisse icy des cures fixes en beaucoup d'endroits; on ne le peut qu'en donnant tous les ans un supplément à toutes les paroisses que nous croyons devoir faire dont la dixme n'ira pas jusques a la portion congrüe, nous en pourrons trouver sept ou huit dans le Canadas dont les dixmes seront peut-estre assez fortes pour faire Lad. portion congrüe; j'ay résolu au mois de May de prendre avec moy un ecclésiastique qui connoit tous ces Lieux là, et me transporter dans tous les villages et habitations, et en mesme temps faire un plan des cures qu'il seroit à propos de faire dans ce païs icy, nous ne donnerons au plus qu'une lieue et demie ou deux de tous sens, l'établissement des d. cures ne se pourra faire sans que le Roy tous les ans n'accorde un fonds pour suppléer aux dixmes qui ne seront pas assez fortes pour la portion congrüe, j'auray l'honneur l'année qui vient de vous envoyer le plan que je me seray imaginé et un autre de l'Estat où sont les choses à présent.

J'ay assisté à une visite qui a esté faite pour la réparation du chasteau qui est fort necessaire.

Nous sommes icy dans une extrême nécessité d'ouvriers, et d'hommes de journée ce qui renchery sy fort les ouvrages qu'ils couitent quatre fois plus qu'en France, c'est à dire que la journée d'un homme qui couetteroit quinze sols en france coutte icy un escu, et quatre francs et à proportion la toise de murailles que l'on feroit faire en france pour quatre livres ou quatre livres dix sols, coutte icy vingt et vingt deux livres, a un pied et demy depaisseur si le Roy vouloit faire l'avance d'envoyer icy deux ou trois ans durant cent ouvriers, et cent hommes de journée, il soulageroit fort les peuples et rendroit ce païs icy tres bon, il faudroit les obliger pour trois ans moyennant vingt et vingt cinq escus par an, il n'en couetteroit au Roy que d'avancer le voyage, parcequ'on le feroit restituer icy par ceux qui se serviroit des d. hommes de journée, lesquels demandent icy par an deux cent livres de gages, au lieu de

vingt et vingt cinq escus qu'ils gagnent en France et tout cela fondé sur la chereeté des hardes.

Je vous suplie tres humblement Monseigneur de me faire envoyer un nouvel estat des charges indispensables, Monsieur Duchesneau ne m'en ayant founry un que de deux ans.

Nous avons apris depuis que nous sommes en Canadas que les Iroquois vouloient faire la guerre aux Illinois nos amis, et que par une politique non barbare qu'ils avoient envoyé a Monsieur le Comte de Frontenac un espece d'Embassadeur pour l'asseurer qu'ils desiroient entretenir la paix avec les françois, les Miamis et Quescapous; on peut juger facilement que cet envoyé n'estoit qu'un véritable espion pour amuser Monsieur Le Comte et scavoir ses sentimens, ayant fait connoistre par cette ruse, qu'ils ne vouloient pas en mesmes temps s'attirer plusieurs ennemis sur les bras; tout le monde sçait qu'ils ont toujours pratiqué cette maxime mais estant des peuples inquiets, embittieux, braves, et guerriers, et ayant eu beaucoup d'avantage sur leurs voisins et notamment l'année passée sur les d. Illinois, il est aisé de croire qu'il leur sera facile successivement de destruire tous ceux qui pouroient s'oposer au dessein qu'ils ont de se rendre les maistres de Lamérique septentrionale, et mesme par le secours des Hollandois et Anglois, ruiner entierement les habitations françoises, et nous obliger à la fin d'abandonner cette colonie. C'est pourquoy il paroist d'une necessité absolue d'estre en estat de leur pouvoir resister et d'empescher qu'ils nattaquent nos aliez et nos voisins, sans quoy nous verrions perir en peu de temps la ferme du Castor, parcequ'ayant vaincu les Illinois, et obligé de s'enfuir, tous les autres sauvages en seroient si effrayez qu'ils n'oseroient entreprendre aucun voyage pour venir negocier en ce païs, au lieu que si dans une necessité nous estions en estat de les attaquer ou au moins de les menacer; nous pourions en faisant bastir quelque petit fort du costé des Iroquois, empescher que les sauvages ne portassent leur castor a Baston, et a Orange

comme ils font tous les jours, par ce moyen La ferme du domaine d'Occident augmenteroit considérablement au premier bail au lieu qu'il est à craindre quelle ne diminue si nous ne nous rendons les maistres des d. Iroquois.

Estat des maisons que Mr. Talon a à Quebec.

Dans la basse ville un magasin de quatre vingt pieds sur vingt quatre de large, estimé mil escus monoye de Canadas, a cause de sa situation. Entre la haute et basse ville, une maison où Monsieur Duchesneau a demeuré, consistant simplement en un petit pavillon de pierre où il ny a point de cave, et dont les planchers et la couverture ne vallent rien, et a la gauche une aisle de charpente toute pourrie et ouverte de toutes parts, et preste a tomber. La place est belle et grande, et peut valoir deux mil escus de Canadas, estimée quatre mil cinq cent livres monoye de France; plus une grande maison apellée la brasserie dont un quart est basty en pierre, et le reste de charpente en tres mechant estat. La d. maison estant presque tout abandonnée, elle peut valoir aussy deux mil escus monoye de Canadas; plus une petite maison sans planchers, et sans fenestres tout a fait abandonnée estimée quatre ou cinq cent livres monoye de Canadas, plus le Comté Dorsainville nommé les Islets a une demy lieue de Quebec presque vis à vis des Recollects. La Re St Charles estant entre deux, affermée six cent livres, le fermier est a la fin de son bail, et m'a asseuré qu'il s'y estoit ruiné et que quand on lui voudroit donner pour trois cent livres par an monoye de Canadas, qu'il ne la prendroit pas, elle n'est bastie que de charpente, et si meschante qu'il semble en marchant dans les chambres qu'elle aille tomber, elle peut estre estimée six ou sept mil franes monoye de France. Le Roy pourroit reunir toutes ces maisons a son domaine de ce país en les retirant de Monsieur Talon, et s'acommodant avec luy en luy donnant des rentes sur l'hostel de ville; lesquelles pourroient estre toutes utiles a Sa Majesté.

10.—Le Roy peut ordonner a Messieurs les Interessez dans la ferme du Castor de restablir ce magasin bruslé de

la ville basse, dont ils se peuvent servir, pour y mettre tous leurs castors, et par ce moyen avoir un magasin aussy beau que celuy qu'ils ont loué jusques a present du Sr de la Chaisnaye quatre mil livres monoye de Canadas, que nous avons reduit cette année Monsieur de la Barre et moy a douze mil cinq cent livres; je crois que pour moins de loyer de deux années ils le retabliroient parfaitement, et leur seroit encore plus commode que celuy du d. Sr de la chainaye. La maison, où a demeuré Monsieur Duchesneau est fort propre a loger un Intendant, estant entre la haute et la basse ville; j'espère que par le bon mesnage que j'y apor-teroïs que moyennant dix mil livres de France, je ferois bastir un logis fort commode pour tous les Intendans avec une salle pour le Conseil, une antichambre pour les parties, et un cabinet qui seroit fort necessaire; au lieu que le Conseil est obligé presentement de s'assembler dans l'antichambre du gouverneur, et de souffrir qu'il soit interrompu incessamment par ses domestiques qui ont affaire dans la chambre où il couche, et de souffrir le bruit, et le tumulte que ses gardes font perpetuellement. C'est une incommodité pour Monsieur le Gouverneur n'estant pas libre de son logis dans ce temps la, et encore plus grande et indecente pour le Conseil.

Je croy mestre assez expliqué pour l'usage que le Roy peut faire de la brasserie.

Pour ce qui regarde cette petite maison sans plancher, et sans fenestres, elle seroit tout a fait commode pour mettre les poudres estant esloignée de la ville, en faisant quelques reparations.

Il seroit encore fort a propos que le Roy se servist de la maison nommée les Islets proche des Recollects pour en faire une manufacture de filles sauvages, et au lieu de les faire instruire aux ursulines, ou elles n'aprennent qu'a prier Dieu et a parler françois, ce quelles ont oublié en si peu de temps que des lors quelles ont espousé quelques sauvages on les void peu prier Dieu, et jamais parler françois, mais au lieu de les instruire d'une manière qui ne

convient nullement aux sauvages, il faudroit leur apprendre a vivre a la façon des villageoises de France, c'est a dire sçavoir filer, coudre, tricoter, et avoir soin des Bestiaux, et pour cet effet on en prendroit un certain nombre que l'on auroit soin d'instruire tous les jours a filer le fil dont on se serviroit pour les toilles de la manufacture, coudre tout ce qui seroit necessaire a leurs usages, et d'autres a preparer la laine pour faire des estoffes, on en pourroit prendre deux ou trois tour a tour qui serviroient au fermier huit jours tous les mois a donner a manger a toutes sortes de bestiaux, tirer les vaches, et autres choses de la Campagne, estant eslevez dans cet esprit, je ne doute point questant marriez a des sauvages elles n'insinuassent a leurs maris cette maniere de vie qui pouroient les engager a s'abiller se nourrir, et vivre comme nous, pour leur oster avec le temps cet esprit de sauvage, et lorsque lon mariroit les d. filles en leur donnant une vache, un cochon, du bled, et un peu de graine de chanvre ils se feroient une petite habitation dont ils pourroient subsister; en eslevant ces sauvagesses de cette maniere on ne laisseroit pas encore de leur apprendre a lire a escrire et leur croyance il ne faudroit faire consister le revenu de la ferme qu'en nourriture de bestiaux le lieu estant fort propre pour en eslever dont on nourrirait les ouvriers, on pourroit faire aussy labourer quelques terres pour avoir du fourrage.

Il seroit a propos Monseigneur de nous envoyer dix barriques de graines de chanvre et quelques unes de lin pour en distribuer a tout le monde, et les obliger d'en semer une certaine quantité tous les ans, plusieurs mont assureé que pour un peu qu'ils en trouvassent d'argent qu'ils prendroient plaisir den semer, il y en a qui en ont voulu semer, mais nen ayant point trouvé de debit, ils ont esté obligez de le laisser pourrir, et labandonner cela serviroit mesme beaucoup a la navigation en ce païs parcequon pourroit establir icy une corderie et faire des toilles qui sont les deux choses les plus necessaires et dont on a le plus de besoin pour naviguer, principalement le bois estant a tres bon

marché, cela donneroit lieu a plusieurs plus hardiment de faire bastir des barques.

Je croy vous devoir dire Monseigneur qu'il seroit d'une extrême consequence de nous envoyer icy quelques femmes pour aprendre a filer a celles de ce país icy, et par ce moyen en introduire l'usage, ce qui occuperoit icy beaucoup de femmes qui ne font rien en hiver. La plus part des conseillers du Conseil souverain de ce país, ont presque esté ruinez par l'incendie de la basse ville; le Roy ne peut jamais faire une plus grande charité que de leur accorder leurs gages monoye de France, au lieu qu'ils les reçoivent monoye de Canadas; ils nont aucun proffit dans l'exercice de leurs charges ne prenant point despees et ne retirant autre recompense de leur travail que les gages que le Roy a la bonté de leur accorder, jay tous les sujets d'estre content d'eux les trouvant dans des sentimens a rendre bonne et prompte justice il n'y a sur l'estat des charges indispensables que mil livres; cette somme ne peut pas suffire; Et jay trouvé le fond de quatre vingt trois presque consommé, ce que vous pourray connoistre Monseigneur par l'estat que je vous envoie, ce qui est cause qu'on est obligé de souffrir bien des choses auxquelles on ne peut pas remedier faute de fonds, comme de faire marcher le Prevost en beaucoup d'occasions, pour suivre les coureurs de bois, et autres choses. Tout le monde nous assure icy qu'il y a des mines de fer admirables, jen parleray plus pertinemment l'année qui vient, ayant resolu de me transporter sur le lieu ou elles sont; si le Roy vouloit envoyer des gens connoissans et capables d'entreprendre des forges Sa Majesté pourroit sasseurer que je les ferois travailler utilement et que je les engagerois pas mal a propos a faire une despense inutile, si cela estoit si certain qu'on nous l'assure. Le Roy feroit faire icy des canons de fer qui vaudroient mieux que ceux qu'il fait venir des forges qui sont en France parceque l'on pretend que ce fer la est fort doux, il seroit faeil de les transporter a Rochefort, dautant que le fait d'icy a la Rochelle est peu de chose, et qu'il serviroit de leste

aux navires qui y vont; la preuve se pourroit faire a peu de frais, un jour mesme cela asseureroit le païs par le grand monde qui seroit occupé à travailler aux d. forges.

Le gouverneur des trois Rivieres et celuy de Montreal mont dit qu'ils navoient point de corps de garde pour leurs soldats, et mont prié de leur en faire bastir, cette des-pense ne va pas a cent escus pour les deux.

Jay dans mes instructions de minformer de ceux qui ont plus de dix enfans; jen trouve beaucoup des principaux de ce païs qui en ont plus de douze, vous aurez la bonté, sil vous plaist, Monseigneur de me faire scavoir ce que lon peut faire pour eux.

Il y a dans l'estat des gratifications trois mil livres que jay receu de Monsieur Luber dont voicy les termes. Pour dotter des filles des sauvages qui sortent de chez les Ursulines de Quebec, et qui se mariront aux françois a raison de cinquante livres chacunes, la somme de trois mil livres.

Je croy vous devoir donner advis Monseigneur qu'a peine sen marie il une ou deux par an ce qui fera un fond pour longtemps, a moins que vous n'avez eu intention que la d. somme de mil escus ayt esté distribuée à tous les pauvres gens qui se marient de ce païs icy, en leur donnant cinquante livres en se mariant, ce qui men a desja fait refuser quelques uns, ayant crû estre obligé de mattacher aux termes de l'Estat des gratifications que Mr de la Garde ma remis entre les mains, je croy que vous pouvez abolir cette des-pense, et appliquer ce fond là a autre chose.

Je vous diray Monseigneur avec vostre permission que nous avons sçeu par l'arrivée du dernier vaisseau que Monsieur Talon avoit vendu la maison ou demeuroit monsieur Duchesneau, au Major de cette ville nommé Provost pret de six mil livres monnoye de ce païs; il est d'une extreme consequence d'empescher que la d. vente nayt lieu, d'autant qu'il ny a que cette seule place qui convienne pour bastir une maison a l'Intendant, Lad. place estant située

entre la haute et la basse ville comme jay eu l'honneur de vous le marquer cy dessus; je me suis trouvé obligé a cause de l'Incendie de me loger fort loin de la haute ville et encore davantage de la basse par consequent, ce qui fatigue extremement tous ceux qui ont affaire a Moy estant obligez de monter et de descendre de tres rudes montagnes pour me venir trouver principalement dans ce pais ou la terre est couverte six mois de neige et de glaces. Il faut que je fasse autant de chemin pour aller à la Messe, au Conseil et a toutes mes autres affaires, de plus je ne suis nullement en seureté de ma personne estant esloigné de toutes habitations et facile aux Iroquois dans la pensée de la moindre guerre de masassiner d'un coup de fusil, et puis senfuir par les bois qui sont devant mon logis c'est ce qui mavoit obligé de prier Monsieur de la Barre nostre gouverneur de me faire garder par des soldats, tant que la necessité m'obligera de demeurer dans ce lieu, a quoy il ma respondu que la garnison estoit foible.

Les religieuses hospitalières ont un beau et grand corps de logis qui est achevé depuis peu, elles ont esté obligées d'emprunter de quelques marchands de cette ville, elles ont besoin des charitez de sa majesté; elles veulent faire passer cette année deux Religieuses de France pour secourir quelques unes d'entre elles qui ont soixante dix ans. Elles implorent encore les bontez de Sa Majesté pour le passage des d. Religieuses en Canadas.

Jay trouvé un grand desordre dans les Justices subalternes, elles ruinent tous les peuples par leurs chicannes et les désesperent, Jay acommodé au moins deux cent affaires depuis que je suis icy, ce qui a causé un bien infiny dans le pais, je ne doute point que vous n'aprouviez ce procédé Monseigneur, cela peut faire du tort a trois ou quatre juges lesquels pour senrichir par ces sortes de voyes honteuses engageroient tous les habitans a passer toute leur vie et employer tout leur temps a la sollicitation de leurs affaires, j'aurois trop d'exemples a vous citer Monseigneur sur ce sujet, ou jay trouvé que malicieusement ils avoient éternisé

des affaires que j'ay accomodées dans un moment au contentement des deux parties, on dit que plus il y a de médecins dans une ville plus il y a de malades, il en est de mesme des juges qui ne demandent qua embrouiller les proces pour les prolonger on na jamais rien fait de si a propos que d'empescher qu'il ny eust icy des advocats, et des procureurs. Je laisse une liberté entiere a tous les peuples de plaider en leur jurisdiction naturelle je nacommode que ceux qui veullent bien sen raporter a moy, et quand il y en a de consequence je les juge conjointement avec le conseil souverain; j'espere Monseigneur que vous seret satisfait de mon travail lannée qui vient, je nay esté souslagé de personne jusques a present parceque le secretaire que j'ay amené de France nest arrivé que un mois ou cinq semaines après moy, et que le second que j'ay eu l'honneur de vous promettre que je prendrois, rend encore actuellement service a Monsieur le Comte de Frontenac ce qui vous doit prouver Monseigneur que je pretens mettre tout en usage pour meriter l'honneur de vostre bienveillance, et de vostre protection, je suis avec tout le respect imaginable

Monseigneur

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur

DE MEULLES (1)

(1) Archives du Canada, Série F., vol. 6, pp. 111-131.

LA REDEVANCE DES LANGUES

L'article paru sous ce titre dans le dernier numéro du *Bulletin* (septembre 1922), p. 269, est de notre collaborateur M. E.-Z. Massicotte et c'est par inadvertance que sa signature a été omise.

AVEU ET DENOMBREMENT

de Nicolas Juchereau de Saint-Denys à Robert
Giffard, seigneur de Beauport, pour
son arrière-fief appelé Le Ches-
nay (4 avril 1659)

C'est l'adveu et denombrement que donne Nicollas Juchereau Escuyer sieur de St-Denis et Du Chesnay à cause de l'arrière-fief qu'il tient de Robert Giffard Escuyer seigneur de Beauport appellé Le Chesnay.

C'est à scavoir une maison de quarante deux pieds de long ayant deux chambres à feu et un pavillon audevant du dit logis.

Item une grange de cinquante pieds de long.

Item un estable de vingt pieds en carré.

Item une cour et un jardin.

Item.arpents de terre désertée.

Item Jacques Lehoux vassal du dit fief tenant vingt arpans de terre faisant deux chappons de rente par chacun an et sur les dites terres le dit Lehoux a une petite maison bastie, et une petite grange et une petite estable toutes lesquelles choses le dit sieur de St-Denis a denombé sauf à augmenter ou diminuer si besoin est. Fait en la maison seigneuriale de Beauport le quatorziesme jour avril mil six cent cinquante neuf, et a signé

Juchereau de St-Denys

Audouart

Reque pareille coppie que cy-dessus collationnée.

GIFFARD (1)

(1) Archives Judiciaires de Québec, greffe de Audouart.

UNE ORDONNANCE DE LOUIS XIV

Versailles, le 5e jour de juin 1685.

Copie d'une ordonnance par laquelle le Roy sans avoir égard à celle du 10 avril 1684, confirme les habitans de Canadas établis en la Côte du sud du fleuve de St Laurent dans la possession où ils ont été de tout temps de traiter avec les sauvages depuis le lieu de Matane jusques à la côte, et leur defend de traiter en aucune maniere dans l'etendue de la traite de Tadoussac.

Du 5 juin 1685.

De par le Roy.

Sa Maté étant informée que les hns de Canada établis en la Côte du Sud du fleuve St Laurent sont en possession de traiter des Castors, Orignaux, et autres pelleteries avec les Sauvages de la d. Côte depuis le lieu de Matane jusques en la Côte de Lauzon, et que ce Commerce ne fait aucun préjudice au fermier de la traite de Tadoussac faisant partie du Domaine de sa Me d'autant que le lieu où se fait la traite de Tadoussac en est éloigné de plus de 50 lieues et en est même séparée par le fleuve St Laurent qui en cet endroit est large de plus de 15 lieues, que d'ailleurs lad. traite de Tadoussac est bornée et limitée à prendre a deux lieues au-dessous de 7 Isles remontant dans le fleuve St Laurent et jusques dans la riviere de Saguenay et au dessus des laes qui s'y déchargent et S. Me voulant donner le moyen aux d. hns de la Cote du Sud de subsister aux termes de leurs concessions et d'augmenter leur Commerce Sa Me sans avoir égard à l'ordce du 10e avril 1684 a permis et permêt aux hns de Canada établis en la Côte du Sud de

Recueil
vol 28

traiter dans les habitations seulement avec les sauvages de la d. Côte, à prendre depuis le lieu de Matane jusques à la Côte de Lauzon ainsi qu'ils avoient sù faire avant lad. ordce fait Sa Me défenses aux d. hns de lad. Côte du sud du fleuve St Laurent de traiter directement, n'y indirectement dans l'estendue et dans les limites de la traite de Tadoussac et avec autres sauvages que ceux de lad. Côte du Sud à peine d'être déchûs de leurs concessions et de 1000lb d'amende fait à Vlles le 5e jour de Juin 1685.

Signé Louis et plus bas Colbert (1)

(1) Archives du Canada, Correspondance générale, série F., vol. 7, p. 331.

BIGOT DE LA MOTTE

Dans son *Histoire de la marine sous Louis XV* (p. 523), M. LaCour-Gayet publie quelques notes biographiques sur un marin français qui joua quelque rôle en son temps, Bigot, de Bordeaux, et il le dit : "fils d'un conseiller au parlement de Bordeaux, petit-fils de M. Lambert, inspecteur général de la marine à Bordeaux, frère de Bigot de la Motte, intendant du Canada, parent du marquis de Puisieux, le secrétaire d'État des affaires étrangères."

M. LaCour-Gayet paraît bien connaître ce dont il parle et il y a tout lieu de croire qu'il s'agit en effet d'un frère de notre intendant qui était bien, lui aussi, fils d'un conseiller de Bordeaux, petit-fils de M. Lombard, sinon de M. Lambert, et parent du marquis de Puisieux. D'ailleurs, nous savons qu'en octobre 1749, Bigot intercédait auprès de M. de Rouillé en faveur de son frère, enseigne de vaisseau. Mais ce qui est surtout intéressant, c'est de savoir si M. Lacour-Gayet ne fait pas erreur en appelant l'intendant du Canada : Bigot de la Motte. Quelqu'un a-t-il jamais rencontré ailleurs ce surnom de LaMotte appliqué à notre François Bigot ?

Il y a eu un Bigot de la Motte que nous rencontrons souvent dans nos archives de 1720 à 1748. Il s'appelait Jacques, et après avoir été commissaire de la marine à Nantes, il fut pendant de longues années intendant de la marine à Brest.

AEG. FAUTEUX

REPONSES

L'origine du nom Cocagne.—(XXVIII, p. 188).—
Saint-Pierre-de-Cocagne est une jolie paroisse du diocèse
de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick.

C'est la baie de Cocagne qui a donné son nom à la pa-
roisse de Cocagne. Mais pourquoi a-t-on nommé ainsi la
baie de Cocagne ?

Un pays de cocagne, d'après les dictionnaires, est un
pays où tout abonde, où, conséquemment, on fait bonne
chère à bon marché.

Boileau n'a-t-il pas dit :

Paris est pour un riche un pays de cocagne,
Au milieu de la ville il trouve la campagne.

Nicolas Denys avait reçu en concession une immense
étendue de terrain qui partait du détroit de Canso et al-
lait jusqu'à la baie des Chaleurs. Le territoire actuel de
la paroisse de Cocagne se trouvait dans le fief de Denys.

C'est Denys qui imposa ce nom de Cocagne qui a sur-
vécu jusqu'à nos jours. Dans sa *Description géographique
et historique des côtes de l'Amérique septentrionale*,
Denys fait la description suivante de la baie ou rivière de
Cocagne :

“ Ayant doublé cette pointe (Cap Tour-
mentin) et fait environ dix lieues le long de cette côte, l'on
trouve une autre rivière où les barques entrent, il faut bien
prendre le canal, passé une petite île (île Saint-Joseph), on
est bien à couvert, et l'on trouve de l'eau assez ; l'on mouil-
le l'ancre devant une grande prairie (Cove) qui fait une
anse d'une raisonnable étendue où l'on se met à l'abri ;
j'ai nommé cette rivière Cocagne, parce que j'y trouvai
tant de quoi y faire bonne chère pendant huit jours que le
mauvais temps m'obligea d'y demeurer, et tout mon mon-
de était tellement rassasié de gibier et de poisson qu'ils
n'en voulaient plus : soit d'outardes, canards, sarcelles,

pluviers, bécasses, bécassines, tourtres, lapins, perdrix, perdreaux, saumons, truites, maquereaux, éperlans, huîtres et d'autres sortes de bons poissons ; tout ce que je vous en puis dire, c'est que nos chiens se couchaient contre la viande et le poisson tant ils en étaient rassasiés : le pays est aussi agréable que la bonne chère, ce terroir est plat couvert de très beaux arbres tant en grosseur qu'en hauteur de toutes sortes que je puis avoir mentionnés ; il y a aussi de grandes prairies le long de la rivière qui entre environ cinq à six lieues dans les terres, le reste n'est navigable qu'en canot, et il s'y trouve beaucoup plus de pins que d'autres arbres."

Les Indiens des deux Amériques.—(XXVIII, p. 110)
Pourquoi a-t-on donné le nom d'Indiens aux Sauvages du continent américain ?

Le Père Duchaussois, O. M. L., dans son livre *Aux glaces polaires*, explique clairement l'origine du nom Indiens appliqué aux Sauvages Américains et qui ne devrait appartenir qu'aux habitants de l'Inde ancienne.

"L'exploitation des fourrures ne fut pas, à vrai dire, le premier but des marins du Vieux-Monde qui abordèrent l'Amérique. Depuis le Moyen-Age, le rêve des nations riveraines de l'Atlantique, Espagne, France, Angleterre, était de trouver le *passage de l'Ouest*, "conduisant à la Chine."

Y avait-il, entre l'Europe et l'Asie, du côté de l'Occident, une autre terre et par suite un autre océan que l'Atlantique ? La géographie ne pouvait que se poser cette question.

En 1492, Christophe Colomb, au nom de l'Espagne, atteignit l'île de San-Salvador, qu'il croyait "avoisiner les Indes."

D'où le nom d'*Indiens*, qui appartenait aux véritables habitants de l'Inde ancienne et passa abusivement pour leur rester aux Indigènes de l'Amérique. Par la même erreur, l'Amérique fut dénommée d'abord les *Indes Occidentales*.

En 1534, le 24 juillet, sur un cap de la baie de Gaspé, Jacques Cartier plante la croix fleurdelisée, avec l'inscription : "*Vive la France*" ! Il pense avoir touché "un bout de l'Asie" et il espère, qu'en remontant le fleuve Saint-Laurent, il coupera cette "presqu'île asiatique qui le sépare encore du Cithay (la Chine)."

En 1576, Martin Frobisher, au nom de l'Angleterre, s'arrête dans une baie de la terre de Baffin, qu'il croit être "le pôle nord, voisin de l'Asie."

L'illusion ne sera pas encore dissipée, à plus d'un siècle de là, car La Salle, arrivant au golfe du Mexique, en 1682, croira avoir trouvé enfin la "mer vermeille de la Chine."

Pendant deux siècles, la France et l'Angleterre—la France surtout—poursuivront la recherche de cette *mer vermeille* qui doit baigner l'Asie orientale : la France, à travers le continent de l'Amérique du Nord ; l'Angleterre à travers les glaces de l'Océan Arctique. En 1792, seulement, l'océan Pacifique sera découvert, par delà le Nord-Ouest et les montagnes de la Colombie Britannique, par Alexander MacKenzie, que conduiront six Canadiens-Français."

Le sieur Suisse, capitaine de milice.—(XXVIII, p. 209).—A la date du 4 août 1759, l'auteur anonyme du "Journal du siège de Québec du 10 mai au 18 septembre 1759" publié dans le *Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1920-1921*, écrit :

"Je viens d'apprendre par des habitans de la baye St-Paul que le nommé Suisse, officier de milice de cette paroisse, avait party en canot avec 6 habitans du lieu pour essayer à faire quelques prisonniers à l'isle aux Coudres, et qu'aussitôt qu'ils furent à terre, le dit Suisse avait déserté ; les ennemis s'embarquèrent aussitôt pour venir couper chemin à nos gens, qui, heureusement se sauvèrent."

M. Aegidius Fauteux, annotateur du "Journal du siè-

ge de Québec du 10 mai au 18 septembre 1759”, dit au sujet de ce capitaine Suisse :

“Ce nommé Suisse est sans doute le déserteur dont parle Knox et qui se serait rendu le matin du 3 août à l’une des frégates anglaises à l’île aux Coudres (Knox, *Journal*, II, 9). Parmi les traîtres de l’époque il apparaît bien l’un des plus ignobles. Knox nous apprend que c’est lui qui servit de guide au capitaine Goreham, lorsqu’il promena la torche incendiaire dans son propre village de la Baie St-Paul.” “They had a Swiss for their guide who had been a captain of militia, also a resident for several years in the township of St-Paul and deserted from the enemy some time before. M. de Vaudreuil had much confidence in the fellow” (*Journal*, II, 39).

Qui était ce sieur Suisse ?

Dans son *Dictionnaire généalogique*, (vol. 2, p. 295), Mgr Tanguay nous fait connaître l’histoire généalogique de Jean-Marc Bouilliane, fils de Étienne Bouilliane et de Jeanne Faucon, de Berne, en Suisse.

Ce Jean-Marc Bouilliane épousa à la Petite-Rivière, le 18 novembre 1739, Charlotte Savard, fille de Joseph Savard.

Nous n’en avons pas de preuve absolue mais nous croyons que Jean-Marc Bouilliane est le capitaine de milice de la Baie Saint-Paul qui, le matin du 3 août 1759, se rendit à l’une des frégates anglaises mouillées près de l’île aux Coudres.

Bouilliane, à cause de sa nationalité, était plutôt connu sous le surnom de Suisse. Un de ses fils, Louis-Marie Bouilliane, conserva ce surnom de Suisse. Dans quelques actes des registres de l’île aux Coudres il est désigné comme suit : “Bouilliane dit le Suisse.”

LA FAMILLE CHABOILLEZ ⁽¹⁾

(Suite)

TROISIEME GENERATION

Le septième enfant de Charles Chaboillez et de Marie-Anne Chevallier et le quatrième de leurs fils qui s'est marié, se prénommaît François-Hippolyte et il fut baptisé à Mackinac, le 8 octobre 1751.

Comme son père et ses frères il s'adonna à la traite dès sa jeunesse et il n'avait que dix-huit ans, lorsqu'il obtint en 1769 (2), un permis de trafiquer dans l'ouest.

À l'âge de 25 ans, il décida d'épouser, à Montréal, Marie-Anne Gagnier fille du sieur Gagnier et de dame Ursule Hurtubise, mais celle-ci qui ne voyait pas cette union d'un bon oeil, refusa son consentement, Mlle Gagnier fut donc obligé de recourir aux sommations respectueuses et cette formalité donna lieu à des scènes pathétiques et quelque peu cocasses ainsi qu'on en peut juger par le procès-verbal qu'en rédigea le notaire Foucher les 7, 8 et 9 février 1777 (3). Pendant ces sommations le contrat de mariage fut dressé le 8 février par le notaire Foucher. Etaient présents, du côté du futur époux : sa mère, Marie-Anne Chevallier, son frère aîné, Charles Chaboillez, son cousin, Charles Sanguinet, Hippolyte Desrivières et Pierre Foretier.

Du côté de la future, on mentionne trois de ses tantes : dame Elisabeth Hurtubise, veuve de J.-B. Barsalou, M.-Anne Hurtubise, veuve de Pierre Leduc et Marguerite Barsalou, épouse de Zacharie Hurtubise, puis MM. Gordien d'Ailleboust, sr de Cuisy, Pierre Foretier, négociant, Hippolyte Chauvaudraye et Dlle Charlotte Outas.

Le mariage fut célébré au lendemain de la dernière sommation, soit le 10 février, à l'église Notre-Dame.

(1) Voir vol. XXVIII, pp. 184, 207, 241, 274.

(2) Archives publiques, Ottawa, Série S.

(3) Le texte même de ce document vient justement d'être publié dans le *Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1921-1922*.

Aussitôt, ou peu de temps après, les nouveaux époux allèrent résider dans l'ouest où deux enfants naquirent, puis madame Chaboillez née Gagnier revint demeurer dans sa ville natale où elle mourut en avril 1787, âgée de 31 ans seulement. Son mari ne lui survécut pas longtemps, car il était mort—dans l'ouest probablement—en ou avant 1795, comme le démontre une pièce du notaire Gauthier du mois de décembre 1798. Nous parlons de cette pièce plus loin. Pour l'instant, établissons la liste des enfants de François-Hippolyte.

Antoine-Charles, né le 24 janvier 1779, dans les pays d'en haut et baptisé à Notre-Dame le 21 octobre 1783. On relève son nom dans les registres du collège de Montréal, au cours des années 1789 à 1793. Il fut inhumé le 24 avril 1794 sous les prénoms de Antoine-Charles-Hippolyte.

Hippolyte-François, né le 14 avril 1781, dans les pays d'en haut et baptisé à Notre-Dame le 21 octobre 1783. Son acte de sépulture porte la date du 23 février 1784.

Amable-Regis, né à Montréal et baptisé à Notre-Dame le 31 janvier 1784. Après le décès de son père, en 1795, son oncle Louis Chaboillez accepta d'être son tuteur et il fit procéder à l'inventaire des biens de la famille par le notaire Gauthier. Ce document porte les dates suivantes : 9 au 15 décembre 1795.

Il dut faire ses études au collège de Montréal, car son nom figure aux palmarès de cette institution pour les années 1797 et 1798.

Le 17 janvier 1805, ayant presque atteint sa majorité, il acheta de dame Robert Griffin (4), un emplacement sur la rue King dans le faubourg devenu fameux plus tard, sous le nom de Griffintown.

Regis Chaboillez qui s'occupait de négoce décéda à l'âge peu avancé de 27 ans et son corps fut porté en terre, le 5 janvier 1811. Avec lui s'éteignit le dernier rejeton de sa lignée.

(4) M. Griffin avait acquis partie du fief Nazareth par bail en 1804.

Dans notre prochain article nous rassemblerons nos notes sur Charles-Jean-Baptiste, le plus fameux des Cha-boillez.

(à continuer)

E.-Z. MASSICOTTE

UN CANADIEN PRESENTE AU GENERAL LAFAYETTE

Quel Canadien "parlant français" fut présenté au général Lafayette lors de son voyage triomphal aux Etats-Unis en 1824 ?

Disons immédiatement que ce ne fut pas un Canadien-français. Alors ce dut être un Canadien d'origine anglaise, écossaise ou irlandaise ? Non pas. Il était d'origine israélite ! Nous cueillons la mention du fait dans Borthwick, *Montreal. History and Gazetteer*, 1892, p. 480 :

"Aaron Hart David, was the second son of the Samuel David, Esq. merchant and was born in Montreal, on the 9th october 1812. He was partly educated in Montreal and partly at Round Hill school Northampton, Mass., under the charge of the historian. . . . Mr Bancroft, and while there had the honor of being presented. . . . to the late General Lafayette as a Canadian, and speaking French; who shook hands with him, when he visited that celebrated school."

Plus tard, A.-H. David étudia la médecine, fut professeur de la faculté de médecine du Bishop College; président de la Société d'Histoire naturelle, médecin à la Montreal General Hospital et à la St Patrick's Hospital, etc. Il avait épousé la fille d'un riche israélite de Montréal, Henry Joseph.

E.-Z. M.

AMURY GIROD

Suisse d'origine, il arriva en Canada vers 1828 et épousa à l'église presbytérienne de Montréal, angle Saint-Gabriel et Saint-Jacques, le 25 septembre 1833, Zoé-Célanire Ainsse, veuve du docteur Joseph Nicols.

Lors du combat de Saint-Eustache, il s'enfuit à Saint-Benoit, de là à la Longue-Pointe, puis au Bout-de-l'Île (en bas) où se trouvant cerné par les troupes anglaises, il se suicida. Girod aurait été enterré par le docteur Arnoldi et les soldats anglais à l'angle des rues Sherbrooke et Saint-Dominique. Sa femme fut inhumée à Varennes le 28 décembre 1842. Elle était belle-soeur du Dr Duchesneau de Varennes.

On doit au sieur Girod la traduction d'un *Traité d'agriculture* d'Evans et des *Notes diverses sur le Bas-Canada*. En plus, il collabora au journal d'agriculture et prit charge dans la région de Québec d'une ferme modèle qui appartenait au protonotaire Joseph-François Perrault.

E.-Z. M.

LES SOURCES IMPRIMEES DE L'HISTOIRE DU CANADA-FRANÇAIS

LA REVUE CANADIENNE (Suite) ⁽¹⁾

L'honorable Joseph Royal, sa vie, ses oeuvres, par L.-A. Prudhomme (Vol. de 1905, 2e partie, p. 36).

Cyrille Boucher, par G. Lef. de Bellefeuille (Vol. de 1905, 2e partie, p. 67).

J.-P. Tardivel, (Vol. de 1905, 2e partie, p. 94).

Arthur Buies, par Madeleine (Vol. de 1905, 2e partie, p. 246).

L'honorable Pierre Garneau (Vol. de 1906, p. 35).

Hommage au R. P. Strubbe (Vol. de 1906, p. 38).

L'honorable Gédéon Ouimet (Vol. de 1906, p. 40).

Autour d'un blason (Colbert) par Ernest Gagnon (Vol. de 1906, p. 403).

Le Saint-Laurent historique, légendaire et topographique, par Alphonse Leclair (Vol. de 1906, pp. 449, 561).

La prairie, par J.-Ernest Cyr (Vol. de 1906, 2e partie, p. 7).

Un drapeau militaire portant Sacré-Coeur dès 1885, par Henri Bernard (Vol. de 1906, 2e partie, p. 37).

L'abbé Antoine-Narcisse Bellemare, par F.-L. Desaulniers (Vol. de 1906, 2e partie, p. 43).

Cadet, par P.-B. Casgrain (Vol. de 1906, 2e partie, p. 127).

La rivière des Trois-Rivières, par Benjamin Sulte (Vol. de 1906, 2e partie, pp. 185, 416).

Le bison, par L.-A. Prudhomme (Vol. de 1906, 2e partie, p. 229).

Les Montagnais du Labrador et du Lac Saint-Jean, par L. J. C. (Vol. de 1907, p. 89).

Au monument Crémazie, par l'abbé Elie-J. Auclair (Vol. de 1907, p. 113).

(1) Voir vol. XXVIII, p. 210.

A la mémoire de madame Marchand, par Athénaïs Bibaud (Vol. de 1907, p. 199).

Premières connaissances de l'Ottawa, par Benjamin Sulte (Vol. de 1907, p. 237).

Les grands naufrages du golfe, par Damase Potvin (Vol. de 1907, pp. 429, 515).

Le *Royal-William*, par Benjamin Sulte (Vol. de 1907, p. 484).

Le régime paroissial et la colonisation dans la province de Québec, par Gaston de Montigny (Vol. de 1907, p. 628, 2e partie, p. 32).

Chansons des soldats de Montcalm après la bataille de Carillon, par Ernest Gagnon (Vol. de 1907, 2e partie, p. 47).

Pages d'histoires : Esquisse de l'île Sainte-Hélène, par Louis-Raoul de Lorimier (Vol. de 1907, 2e partie, p. 69).

Les professions libérales dans la province de Québec, par J.-B. Bousquet (Vol. de 1907, 2e partie, p. 113).

La colonisation canadienne-française dans l'Ouest par J.-Ernest Cyr (Vol. de 1907, 2e partie, p. 133).

Sioux et Assiniboines, par L.-A. Prudhomme (Vol. de 1907, 2e partie, p. 239).

Conventum nicoletain, par F.-L. Desaulniers (Vol. de 1907, 2e partie, p. 303).

Nicolas-Gaspard Boisseau fils, par Pierre-Georges Roy (Vol. de 1907, 2e partie, p. 393).

Mémoires de Nicolas-Gaspard Boisseau (Vol. de 1907, 2e partie, pp. 394, 487).

Le monument de Mgr de Laval à Québec, par Jean-Baptiste Lagacé (Vol. de 1908, p. 15).

Joseph-Israël Tarte, par Antonio Perreault (Vol. de 1908, p. 104).

Les Pieds Noirs, par L. A. Prudhomme (Vol. de 1908, p. 134).

Louis Riel, par le R. P. A.-G. Morice (Vol. de 1908, p. 143).

Courage politique de Cartier, par J.-A. Beaulieu (Vol. de 1908, p. 303).

Les ancêtres de Ludger Duvernay, par Benjamin Sulte (Vol. de 1908, p. 349).

Un éducateur M. A.-D. Laeroix, par l'abbé Ph. Perrier (Vol. de 1908, p. 433).

Armoiries et devises, par Ernest Gagnon (Vol. de 1908, p. 481).

Mère Caron, par l'abbé Elie-J. Auclair (Vol. de 1908, p. 484).

Prétendue lettre de Montcalm, par Benjamin Sulte, (Vol. de 1908, p. 529).

Louis-Honoré Fréchette, par l'abbé Elie-J. Auclair (Vol. de 1908, p. 547).

Les Plaines d'Abraham, par Ernest Gagnon (Vol. de 1908, 2e partie, p. 97).

Histoire canadienne, par Louis Madelin (Vol. de 1908, 2e partie, p. 102).

Les Canadiens aux Illinois, par Benjamin Sulte (Vol. de 1908, 2e partie, p. 150).

Quelques souvenirs, par L.-O. David (Vol. de 1908, 2e partie, p. 201, vol. de 1909, p. 94).

L'émigration basque, par Pierre Lhandes (Vol. de 1908, 2e partie, p. 242).

Les peuples des grands lacs, par Benjamin Sulte (Vol. de 1908, 2e partie, p. 358).

Henri Julien, par J.-B. Lagacé (Vol. de 1908, 2e partie, p. 371).

L'« Union Catholique » de Montréal par l'abbé Elie-J. Auclair (Vol. de 1908, 2e partie, p. 403).

Les origines des canaux du Canada, par Ernest Marceau (Vol. de 1908, 2e partie, p. 429).

La Vallée de la Rivière Souris, par L.-A. Prudhomme (Vol. de 1908, 2e partie, p. 457).

Le fief Pachirini, par Benjamin Sulte (Vol. de 1908, 2e partie, pp. 491, 564).

Nos premières écoles normales, par l'abbé L.-A. Desrosiers (Vol. de 1908, 2e partie, p. 531).

Souvenirs d'un zouave, par le Dr Séverin Lachapelle (Vol. de 1909, p. 15).

Missions du Haut-Canada, par Benjamin Sulte (Vol. de 1909, p. 129).

Notre histoire, par l'abbé Henri Gauthier (Vol. de 1909, p. 214; vol. de 1909, 2e partie, p. 1).

L'ancêtre de la famille Guillet, par F.-L. Desaulniers (Vol. de 1909, p. 249).

Laverendrye ; son oeuvre, découverte du fort Saint-Charles, des restes du P. Aulneau, S. J., et du fils aîné du découvreur, Ile au Massacre, par L.-A. Prudhomme (Vol. de 1909, pp. 366, 419).

Pages d'histoire, par Ernest Gagnon (Vol. de 1909, pp. 432, 485; Vol. de 1909, 2e partie, pp. 118, 316; vol. de 1910, pp. 161, 329, 508; Vol. de 1910, 2e partie, pp. 235, 343).

La Saint-Jean-Baptiste, par l'abbé Elie-J. Auclair (Vol. de 1909, p. 477).

Les Acadiens de la Louisiane, par l'abbé Antonio Huot (Vol. de 1909, 2e partie, p. 32).

Les Montagnais ou Tchippeweyans, par L.-A. Prudhomme (Vol. de 1909, 2e partie, p. 49).

Jeanne Mance, par l'abbé Henri Gauthier (Vol. de 1909, 2e partie, p. 15).

L'avenir du Canada-Français, par Arthur Saint-Pierre (Vol. de 1909, 2e partie, p. 128).

Souvenirs des fêtes de Champlain à l'île La Mothe (juillet 1909), par un fils de France (Vol. de 1909, 2e partie, p. 220).

L'âme canadienne, par Hector Filiatrault (Vol. de 1909, 2e partie, pp. 233, 302, 432, 523).

Les fêtes de l'Hôtel-Dieu de Montréal, par l'abbé Elie-J. Auclair (Vol. de 1909, 2e partie, pp. 285, 530).

L'orphelinat de Notre-Dame de Montfort, par un Père de Marie (Vol. de 1909, 2e partie, p. 349).

L'âme canadienne, par Louis Arnould (Vol. de 1909, 2e partie, pp. 425, 518).

Un médaillon de Jacques Cartier, par John M. Clarke (Vol. de 1910, p. 6).

Un souvenir de 1838, par l'abbé Elie-J. Auclair (Vol. de 1910, p. 97).

Un artiste de chez nous (M. Octave Pelletier) par Maria Girard-Lagacé (Vol. de 1910, p. 210).

M. Belcourt, premier missionnaire chez les Sauvages de la Rivière Rouge par le R. P. Morice (Vol. de 1910, p. 218).

Le nord-ouest d'autrefois, par L.-A. Prudhomme (Vol. de 1910, p. 228).

L'avenir de la race canadienne-française, par Henri Lemay (Vol. de 1910, p. 289).

Oraison funèbre de Mgr Cameron, évêque d'Antigonish, par Mgr Paul Bruchési (Vol. de 1910, p. 385).

Le Canada-français poétique : paysages, histoire, moeurs, par G.-M. Flahault (Vol. de 1910, p. 396).

Les congrès eucharistiques, par le R. P. Galtier (Vol. de 1910, p. 481, vol. de 1910, 2e partie, p. 7).

Le parler français au Canada, par l'abbé Elie-J. Auclair (Vol. de 1910, 2e partie, p. 21).

Le peuple martyr (l'Acadie), par l'abbé Adélarde Desrosiers (Vol. de 1910, 2e partie, p. 97).

L'oeuvre de M. Pamphile Lemay (Vol. de 1910, 2e partie, p. 117).

Jean Nicolet et la découverte du Wisconsin, 1634, par Benjamin Sulte (Vol. de 1910, 2e année, pp. 148, 331, 409).

Noces de diamant à Joliette (Collège de Joliette) par A. C. D. (Vol. de 1910, 2e partie, pp. 193, 315).

Le Nord-Ouest canadien après la Conquête (1760 à 1784), par L.-A. Prudhomme (Vol. de 1910, 2e partie, pp. 207, 421).

Les Irlandais et la bataille de Carillon, par Thomas Chapais (Vol. de 1910, 2e partie, p. 481).

Etienne-Michel Faillon, historien de Montréal, par l'abbé Henri Gauthier (Vol. de 1910, 2e partie, p. 500).

Le gouverneur Pothier, par F.-L. Desaulniers (Vol. de 1910, 2e partie, p. 512).

Les écoles d'Embrun par l'abbé Elie-J. Auclair (Vol. de 1910, 2e partie, p. 531).

La cathédrale de Nicolet, par l'abbé Elie-J. Auclair (Vol. de 1911, p. 98).

L'instruction au Canada sous le régime français, par l'abbé Philippe Perrier (Vol. de 1911, p. 197).

Les Frères des Ecoles Chrétiennes au Canada (Vol. de 1911, p. 217).

Histoire du sucre d'érable, par Benjamin Sulte (Vol. de 1911, p. 303).

Le séminaire de Saint-Hyacinthe et les événements de 1837-1838, par l'abbé C.-Philippe Choquette (Vol. de 1911, p. 408).

Saint-Vincent de Paul (île Jésus), par l'abbé Elie-J. Auclair (Vol. de 1911, p. 482).

Mgr Denis Gérin, par F.-L. Desaulniers (Vol. de 1911, p. 509).

L'oeuvre térésienne, par Jos.-B. Mignault (Vol. de 1911, 2e partie, p. 7).

Le nom de Manitoba, par L.-A. Prudhomme (Vol. de 1911, 2e partie, p. 23).

Les seigneurs de la Baie Saint-Antoine dite Baie-du-Febvre, par l'abbé Jos.-Elzéar Bellemare (Vol. de 1911, 2e partie, pp. 122, 223).

A propos d'un centenaire collégial (Séminaire de Saint-Hyacinthe (1811-1911)), par l'abbé Emile Chartier (Vol. de 1911, 2e partie, p. 193).

L'esclavage en Canada, par Benjamin Sulte (Vol. de 1911, 2e partie, p. 315).

Le cabinet de lecture paroissial, à Montréal, par l'abbé Henri Gauthier (Vol. de 1911, 2e partie, p. 387).

Le fondateur des Soeurs de l'Assomption, par F.-L. Desaulniers (Vol. de 1911, 2e partie, p. 496).

Montcalm, par l'abbé Elie-J. Auclair (Vol. de 1912, p. 111).

Saint-Sulpice au Canada, par l'abbé Henri Gauthier (Vol. de 1912, p. 193).

Le tricentenaire micmac, par John-M. Clarke (Vol. de 1912, p. 227).

Sir Georges-Etienne Cartier, par l'abbé Elie-J. Auclair (Vol. de 1912, p. 486).

Vers la Rivière-Rouge, par l'abbé G.-A. Belcourt (Vol. de 1912, 2e partie, pp. 304, 402, 506; Vol. de 1913, 2e partie, pp. 112, 232).

Louis Hébert, par Laure Conan (Vol. de 1912, 2e partie, pp. 319, 385, 402).

“Nos amis les Canadiens”, par l'abbé Hector Filiault (Vol. de 1913, pp. 213, 424).

A travers les tombes, par l'abbé Henri Gauthier (Vol. de 1913, 2e partie, p. 5).

Les Frères de Saint-Gabriel au Canada, par l'abbé E. Gouin (Vol. de 1913, 2e partie, p. 193).

Pierre Boucher, par Laure Conan (Vol. de 1913, 2e partie, pp. 240, 303, 390; vol. de 1914, p. 17).

Haut et Bas-Canada, par Benjamin Sulte (Vol. de 1913, 2e partie, pp. 420).

Les premiers voyageurs vers le Nord-Ouest, par L.-A. Prudhomme (Vol. de 1914, p. 97).

Lettres à Mme Viger, par Jacques Viger (Vol. de 1914, pp. 208, 416; vol. de 1914, 2e partie, pp. 129, 408, 531).

La colonie du Rapatriement, par l'abbé Emile Chartier (Vol. de 1914, pp. 319, 407; vol. de 1914, 2e partie, pp. 40, 321, vol. de 1915, p. 351).

Les chandelles d'autrefois, par J.-C. Chapais (Vol. de 1914, p. 329).

Sir Joseph Dubuc, par L.-A. Prudhomme (Vol. de 1914, pp. 386, 500; vol. de 1914, 2e partie, pp. 22, 97).

Les missionnaires des Esquimaux, par Laure Conan (Vol. de 1914, 2e partie, p. 8).

(A Suivre)